

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du mercredi 26 septembre 2007

Présents :

F.Dalongeville, P Bellonnet, V Joly, S Derriche,
F. Meunier, L Desmet, F Mommelé.

Absents excusés : M. Sagie, E Herbain

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/09/ 2007.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Délibération décidant du lancement des travaux cantine

1. Délibération décidant le lancement des travaux cantine + travaux rue des Cornouillers et Chemin du Noyer

Monsieur le maire indique au Conseil le calendrier des travaux cantine à savoir :

- semaine 41 : démolition du bâtiment
- semaine 42 : Terrassement
- semaine 43 : fouilles
- fondation jusque la semaine 50
- charpente entre fin décembre et début janvier
- démarrage des travaux sur les réseaux rue des Cornouillers et chemin des Noyer : début janvier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à lancer le démarrage de ces travaux.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'un arrêté de circulation et de stationnement rue des Cornouillers sera pris pour ne pas gêner le bon déroulement des travaux.

Il indique qu'un constat d'huissier a été réalisé ce jour avec les riverains du chantier.

2. Travaux de l'église

Monsieur le Maire indique qu'il s'est rapproché de l'Entreprise Bourgeois pour connaître la date de début des travaux. Monsieur Bourgeois lui a confirmé le démarrage pour courant octobre 2007.

Il indique au Conseil que Mr VANTOME, vice président du conseil général, s'est rendu sur place pour voir les travaux à effectuer dans l'Eglise. Il a encouragé la commune à déposer un dossier d' « étude-diagnostic ». Ce dossier sera fait prochainement.

3. Sécurité Routière

Monsieur le maire indique au conseil qu'il faut avancer sur le projet de réorganisation du stationnement sur la Départementale qui traverse le village de façon à mieux gérer le nombre croissant de véhicules et aussi mettre en place une solution afin de réduire la vitesse.

Le maire et les adjoints présenteront un projet au conseil avant la fin de l'année.

3. Projet d'acquisition immobilière

Monsieur le maire indique au conseil que la commune a confirmé son intérêt pour acquérir le presbytère de façon à le maintenir dans la collectivité. Engagées depuis plusieurs mois, les discussions avec l'évêché ont permis de déterminer un prix de vente, de l'ordre de 265 000/270 000 euros. A charge à présent pour la commune d'aller plus loin dans l'instruction de ce dossier en abordant notamment le montage financier, en déterminant par exemple dans quels cas les aides du conseil général et régional peuvent intervenir. Le maire souligne que différentes options seront étudiées pour déterminer la vocation de ce bâtiment mais qu'aujourd'hui, rien n'est arrêté. Fabrice Dalongeville insiste auprès du conseil pour dire que l'acquisition de ce bâtiment doit s'autofinancer.

4. Questions diverses

Pascal BELLONNET fait remarquer que des gravats ont été déversés le long du château.

Pascal fait un point sur la fête d'auger, il doit prendre contact avec le propriétaire des quads pour savoir si possibilité de revenir l'année prochaine. Sabrina DERRICHE précise qu'il serait souhaitable de demander le port de casques sur les Quads.

Sabrina DERRICHE précise au conseil qu'elle a lors de la Brocante demandé à un habitant s'il pouvait mettre une muselière à son chien. Ce dernier lui a indiqué que ce n'était pas obligatoire pour cette race.

Véronique Joly fait un point sur la rentrée, elle précise qu'il y a plus d'inscrits à la cantine et au périscolaire que l'année précédente. Elle précise qu'il va bientôt manquer une personne pour le périscolaire du soir et compte passer une annonce au sein du regroupement pour savoir si un parent serait intéressé.

Laurent Desmet demande que le rond point de Villeneuve soit taillé et que l'un des caniveaux de Villeneuve soit réparé.

Il précise que les convocations du Conseil lui arrive un peu tard, mr le Maire propose de fixer plusieurs date à l'avance et précise qu'une convocation sera envoyée par mail avant d'être envoyée par courrier.

Laurent DESMET demande une explication sur un certificat d'urbanisme

positif d'un terrain de moins de 700m². Mr le Maire lui explique qu'il n'y a pas de limitation de surface dans le code d'urbanisme. Cette surface est appréciée en fonction de la solution d'assainissement retenue.

Françoise MOMMELE demande que la haie au foot soit taillée.

Fabrice DALONGEVILLE remercie Mr DESMET pour la remorque prêtée pour l'organisation des Foulées du Valois.

Fabrice DALONGEVILLE précise que le gravillonnage a été fait sur la route pour aller au Luat.

Il indique au conseil qu'une dégradation dans les toilettes de l'école est survenue pendant la fête communale. Cette affaire a été réglée avec les parents des responsables.

Fabrice DALONGEVILLE précise que Didier VAN DE PONSEELE a déjà fait profiter 5 familles des légumes du jardin communal.

Fabrice DALONGEVILLE indique au conseil que Bruno a repeint le stade de Foot, ainsi que deux classes et le couloir de l'école.

Il souhaite que les passages piétons aux abords de l'école soient repeints.

Le Maire

le Secrétaire

les Membres du Conseil Municipal